

PAR COURRIEL

Le 23 juin 2022

Monsieur Daniel Veilleux
Maire
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
2050, rue Ernest-Camiré,
C.P. 120
Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance de votre correspondance transmise le 31 mai 2022 dans laquelle vous faites mention du projet qu'a votre municipalité de confier, au Service de protection contre l'incendie de la Ville de Sherbrooke, la desserte complète dans le cadre d'une entente intermunicipale de délégation de compétences.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion réalisée avec le ministère pour optimiser la sécurité incendie sur votre territoire conformément aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie (Orientations).

Les décisions en matière de sécurité incendie relèvent de la municipalité mais doivent être cohérentes avec la Loi sur la sécurité incendie (LSI) et les Orientations. Selon ces dernières, les objectifs de protection inscrits au schéma de couverture de risques doivent être optimaux et permettre l'acheminement des ressources nécessaires à l'intervention (force de frappe) dans le meilleur délai possible en considération des ressources disponibles à l'échelle régionale. De plus, dans un souci d'efficacité et d'efficacités, les municipalités sont invitées à faire l'analyse coût-bénéfice de leur structure organisationnelle afin de maximiser les ressources consacrées à la sécurité incendie.

...2

Les scénarios de dessertes incendie évalués par la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton s'inscrivent dans la démarche d'optimisation des ressources demandée par la LSI et les Orientations et l'option de délégation de compétence à la Ville de Sherbrooke est conforme à ces dernières.

Nous saluons cette démarche visant une protection accrue des citoyens dans un souci de saine gestion des ressources dédiées à la sécurité incendie.

Au besoin, nous demeurons disponibles pour vous accompagner dans votre démarche. Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

La directrice générale,



Annik Bouchard

c. c. monsieur Stéphane Massé, directeur service de sécurité incendie

N/Réf. : 2022-12089